

ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

**RECOMMANDATION ISO
R 1010**

**PAPIERS D'EMPLOI GÉNÉRAL POUR PHOTOGRAPHIE EN COULEURS
DIMENSIONS NORMALES DES FEUILLES**

1ère ÉDITION

Mars 1969

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 1010, *Papiers d'emploi général pour photographie en couleurs – Dimensions normales des feuilles*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 42, *Photographie*, dont le Secrétariat est assuré par le American National Standards Institute (ANSI).

Les travaux relatifs à cette question aboutirent à l'adoption d'un Projet de Recommandation ISO.

En décembre 1966, ce Projet de Recommandation ISO (Nº 1079) fut soumis à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, par les Comités Membres suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Canada	R.A.U.
Allemagne	Chili	Royaume-Uni
Argentine	France	Suède
Belgique	Grèce	Tchécoslovaquie
Brésil	Italie	Thaïlande
Bulgarie	Japon	U.S.A.

Aucun Comité Membre ne se déclara opposé à l'approbation du Projet.

Le Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO, qui décida, en mars 1969, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

PAPIERS D'EMPLOI GÉNÉRAL POUR PHOTOGRAPHIE EN COULEURS

DIMENSIONS NORMALES DES FEUILLES

1. OBJET

La présente Recommandation ISO spécifie les dimensions, avec leurs tolérances, des papiers en feuilles (positifs et inversibles) d'usage général pour photographie en couleurs, y compris les papiers pour cartes postales.

2. DIMENSIONS NORMALES

Format nominal		Dimensions réelles de coupe	
cm	inch	mm	inch
7,4 X 10,5*	3 X 4 $\frac{1}{8}$	74 X 105	2,91 X 4,13
8,9 X 8,9	3 $\frac{1}{2}$ X 3 $\frac{1}{2}$	89 X 89	3,50 X 3,50
8,9 X 12,7	3 $\frac{1}{2}$ X 5	89 X 127	3,50 X 5,00
10,5 X 14,8**	4 $\frac{1}{8}$ X 5 $\frac{7}{8}$	105 X 148	4,13 X 5,83
12,7 X 17,8	5 X 7	127 X 178	5,00 X 7,00
16,5 X 21,6	6 $\frac{1}{2}$ X 8 $\frac{1}{2}$	165 X 216	6,50 X 8,50
18 X 24	7 $\frac{1}{8}$ X 9 $\frac{1}{2}$	178 X 240	7,01 X 9,45
20,3 X 25,4	8 X 10	203 X 254	8,00 X 10,00
24 X 30	9 $\frac{1}{2}$ X 11 $\frac{3}{4}$	240 X 300	9,45 X 11,81
25,4 X 30,5	10 X 12	254 X 305	10,00 X 12,00
27,9 X 35,6	11 X 14	279 X 356	11,00 X 14,00
30 X 40	11 $\frac{3}{4}$ X 15 $\frac{3}{4}$	300 X 400	11,81 X 15,75
30,5 X 38,1	12 X 15	305 X 381	12,00 X 15,00
40,6 X 50,8	16 X 20	406 X 508	16,00 X 20,00

3. TOLÉRANCES SUR LES DIMENSIONS RÉELLES DE COUPE

Dimension nominale	Tolérance
Jusqu'à 20,3 cm (8 in) inclus	± 1 mm ($\pm 0,04$ in)
au-dessus de 20,3 cm	± 2 mm ($\pm 0,08$ in)

4. ÉQUERRAGE

Une diagonale d'une feuille quelconque ne doit ni être plus longue que la diagonale d'une feuille *rectangulaire* de même format ayant les dimensions de coupe maximales, ni être plus courte que la diagonale d'une feuille *rectangulaire* de même format ayant les dimensions de coupe minimales.

5. CONDITIONS DE CONTRÔLE DES DIMENSIONS

Tout contrôle des dimensions doit être fait sur un papier non traité extrait d'un emballage n'ayant pas été ouvert auparavant et exposé pendant au moins 2 heures à une température de 20 ± 2 °C et à une humidité relative de 55 ± 5 %.

* Format dont la désignation est ISO A7 dans la Recommandation ISO/R 216, *Formats finis des papiers d'écriture et de certaines catégories d'imprimés*.

** Format ISO A6 dans la Recommandation ISO/R 216, *Formats finis des papiers d'écriture et de certaines catégories d'imprimés*.